

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Mobilité

Augmentation des redevances pour l'immatriculation des véhicules

Augmentation des redevances pour l'immatriculation des véhicules

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à porter le montant des redevances liées à l'immatriculation des véhicules de 20 à 30 euros.

Cette mesure, décidée lors du conclave budgétaire en exécution du budget 2012, entre en vigueur au 1er janvier 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>